



ancenis-saint-gereon.fr

DÉCISION MUNICIPALE N°2025-076

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) – renouvellement adhésion pour l'année 2025

LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

VU la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

VU la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

VU la délibération 2018-148 du 10 décembre 2018 ;

VU la délibération 2020-096 du 21 septembre 2020 ;

CONSIDÉRANT la volonté de la municipalité de renouveler son adhésion auprès de l'association du CAUE de Loire-Atlantique,

CONSIDÉRANT les apports du CAUE 44 en savoir-faire, par ses compétences architecturales, urbaines, paysagères et environnementales, avec pour plusieurs missions :

- Conseiller dans les projets de construction et d'aménagement sur tous les aspects et les facteurs qui contribuent à la qualité du cadre de vie et de l'environnement,
- Former les élus et techniciens à la connaissance des territoires et de leur évolution,
- Proposer aux habitants de rencontrer un architecte,

DÉCIDE

Article 1 : De renouveler son adhésion à l'association Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de Loire-Atlantique (SIRET : 317 384 345 00045), sise 2 Boulevard de l'Estuaire à Nantes pour l'année 2025,

Article 2 : L'adhésion est valable pour l'année 2025.

Article 3 : Le coût de la cotisation annuelle de 10 000 à 20 000 habitants, à savoir, 1 440 € pour l'exercice 2025.

Article 4 : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Acte publié ou notifié le :

Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Article 5 : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 02/04/2025

Le maire,

Rémy ORHON



02 AVR. 2025

Mairie d'Ancenis-Saint-Géréon

N° 150

Reçu

30 JAN. 2025

Original D.S.M. / 4 R 8 A
 Copies DRM
 Observations

Mairie de Ancenis-Saint-Géréon
 Monsieur le Maire
 Rémy ORHON
 Place du Marechal Joffre
 44156 Ancenis-Saint-Géréon

Nantes, le 20 janvier 2025

Votre contact : Claire Bourgois
 02 51 72 90 45 / c.bourgois@caue44.com

Objet : Renouvellement de votre adhésion au CAUE de Loire-Atlantique pour l'année 2025

Monsieur le Maire,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2025 et tiens à vous remercier pour le soutien que vous apportez au CAUE de Loire-Atlantique en tant qu'adhérent. Votre participation est essentielle pour améliorer durablement la qualité architecturale, urbaine et paysagère de la Loire-Atlantique.

C'est avec plaisir que je vous remets le programme 2025 du CAUE : rencontres-débats, visites, ateliers, expositions itinérantes, temps forts, conseils personnalisés, etc. Autant d'actions qui traduisent les 6 thématiques sur lesquelles le CAUE s'engage : Révéler le territoire de la Loire-Atlantique, conforter la place de l'arbre et du vivant, préserver les patrimoines, renaturer les cours d'écote, promouvoir la qualité dans l'architecture contemporaine et l'aménagement.

Je vous adresse également l'offre de formations / atelier dédiée aux élus et techniciens des collectivités : 8 formations dans les domaines du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine, et 1 atelier sur le sujet de la division parcellaire ou la densification spontanée. En 2025, le CAUE se déplace pour vous proposer des sessions « intra-collectivité » dans vos locaux et sur demande.

Chaque adhésion joue un rôle clé dans le développement de nos missions d'intérêt public : conseiller, former et informer/sensibiliser. Aussi, dans la perspective du renouvellement de l'adhésion de la Mairie de Ancenis-Saint-Géréon au CAUE de Loire-Atlantique pour 2025, j'ai le plaisir de vous informer que le barème d'adhésion reste inchangé par rapport à 2024. Votre facture d'adhésion 2025 d'un montant de 1440 € sera déposée prochainement sur Chorus Pro.

Comptant sur le renouvellement de votre participation, je vous remercie pour votre fidélité et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations les plus sincères.

Karine PAVIZA
 Présidente du CAUE de Loire Atlantique





LES FONDAMENTAUX DE L'URBANISME

Mettre en œuvre une démarche de projet de cadre de vie qualifiée sur sa commune : comprendre les logiques d'évolution du territoire pour prévoir les outils de planification d'aménagement.

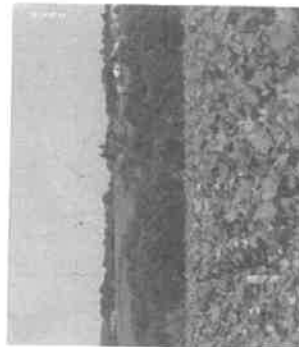
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les principes et enjeux des champs de l'urbanisme : thématiques transversales, temporelles...
- S'approprier les principes de la hiérarchie des normes (régionale et de l'indépendance des législations locales) et les principes de l'urbanisme (aménagement, planification et développement) et comprendre leur finalité et leurs liens.
- Identifier les logiques des acteurs publics et privés de l'aménagement (collectif, rôle et missions), réaliser les actions complémentaires et les partenariats potentiels.

DURÉE
1 journée
9h - 17h

FORMATEURS
1 architecte
1 urbaniste

TARIF GROUPE
3 000€ TTC



LA PRISE EN COMPTE DU PAYSAGE DANS LES DOCUMENTS D'URBANISME

Le paysage comme base d'un projet de territoire et son inscription dans les PLU et PLU.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Prendre en compte les approches objectives et subjectives du paysage.
- Pouvoir articuler des choix, face à des enjeux particuliers, des enjeux de planification et d'évolutions des paysages, enjeux d'occupation et d'usage, écologiques et énergétiques.
- Comment concilier atouts, zones de plaine, terre et bâti dans la planification urbaine.
- Construire une pensée commune et l'inscrire dans les documents d'urbanisme.
- Être en mesure d'avoir les arguments pour expliquer les enjeux du paysage et des élus et des habitants.
- Définir un projet de territoire en intégrant les documents d'urbanisme : connaître et mobiliser les outils de planification, de protection et d'orientation.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

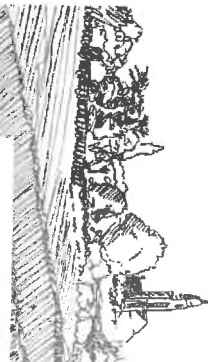
FORMATEURS
2 paysagistes

TARIF GROUPE
1 500€ TTC



FORMATIONS ET ATELIER EN 2025

SUR DEMANDE
DANS VOTRE COLLECTIVITÉ



PAYSAGE URBANISME ARCHITECTURE PATRIMOINES

caue
Le Centre d'Action
Urbanistique
et Architecturale
de l'Est-Maine
Patrimoine

PUBLIC

élus et techniciens des collectivités
Limité à 15 personnes par formation (7 personnes minimum)

DATE ET LIEU

Les formations et les ateliers se déroulent sur demande dans vos locaux et aux dates de votre choix, en fonction de la disponibilité des formateurs.

PROGRAMMES EN LIGNE

www.caue44.com/formations

- Animation vivante et de qualité, très grande maîtrise du sujet par les formateurs.
- Bien des ateliers de terrain, de l'observation à la prise en compte de l'histoire et de l'identité de la commune.
- Intérêt pédagogique des exemples locaux.
- Formateurs expérimentés et reconnus.
- Formes qui permettent de prendre de la hauteur et de dépasser les enjeux locaux.
- Des outils pratiques et des bons réflexes.



CONTACT

Pour plus de renseignements :
Claire FOURCROIS Assistante de direction
02 51 72 96 45
c.fourcrois@caue44.com

CAUE de l'Est-Maine, organisme de formation
reconnu par l'État en tant qu'organisme de formation
numéro de reconnaissance : 1000170001-0001-0001-0001-0001

caue
Le Centre d'Action
Urbanistique
et Architecturale
de l'Est-Maine
Patrimoine

caue
Le Centre d'Action
Urbanistique
et Architecturale
de l'Est-Maine
Patrimoine



« Le CAUE contribue, directement ou indirectement, à la formation et au perfectionnement des maîtres d'ouvrage, des professionnels et des agents des administrations et des collectivités qui interviennent dans le domaine de la construction. »
Loi n° 1000 du 12 juillet 1977, article 7, alinéa 2

LES FORMATIONS DU CAUE DE LOIRE-ATLANTIQUE EN 2025 C'EST :

8 formations pour élus et techniciens dans les domaines du paysage, de l'urbanisme, de l'architecture et du patrimoine.

- Les formateurs du CAUE se déplacent dans les locaux de votre collectivité pour délivrer la formation.
- Elles sont adaptées au contexte de la Loire-Atlantique et aux enjeux de petites collectivités, avec des cas pratiques.

Le CAUE évolue systématiquement la satisfaction des apprenants afin de mesurer l'atteinte des objectifs. Satisfaction des formations en 2024 :



Les engagements du CAUE :

- Des formateurs experts (architectes, urbanistes, paysagistes) ancrés dans l'actualité et les enjeux des collectivités.
- Un dispositif de formations et une pédagogie innovants.
- Une animation participative le jour J.



ATTEINDRE LA DENSIFICATION SPONTANÉE

Comprendre les enjeux de la densification spontanée, en particulier le phénomène de la division parcellaire sur un territoire et adopter une stratégie en conséquence.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Définir la densification spontanée.
- Connaître les formes de densification spontanée.
- Identifier les impacts et les enjeux.
- Connaître les outils et actions mobilisables pour maîtriser la densification spontanée.

MÉTHODE

- Travail en atelier participatif.
- Réflexion à partir de cas concrets pris sur la commune ou de l'intercommunalité mobilisant l'atelier.
- Échanges / débats.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

FORMATEURS
1 architecte urbaniste
1 paysagiste urbaniste

TARIF GROUPE
1 500€ TTC



**QUELLES FORMES URBAINES
POUR DEJAN ?**

Comprendre les dynamiques de fabrication de la ville et questionner l'évolution des formes urbaines au regard des enjeux d'évolution environnementale et sociale de notre époque.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Décoder les notions de forme urbaine et de détail.
- Ranger le champ des critères à prendre en compte pour guider la fabrique des formes urbaines du demain.
- Dégager et formuler, au-delà de la dimension purement descriptive, les principes de la planification urbaine.
- Comprendre le lien entre le règlement d'U et formes urbaines.
- Analyser et identifier les points forts et les points faibles d'une forme urbaine, en s'appuyant sur une grille d'analyse multicritère.

DURÉE
1 journée
5h - 17h

FORMATEURS
2 architectes

TARIF GROUPE
3000€ TTC

PATRIMONES ET CADRE DE VIE

S'appuyer sur les qualités patrimoniales pour développer des stratégies de développement local et de qualification du cadre de vie.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Avoir à l'esprit les enjeux patrimoniaux dans les projets de développement durable.
- Proposer des méthodes de lecture et de compréhension des caractéristiques patrimoniales d'un territoire.
- Identifier les outils de planification et de réglementation en vue d'intégrer et de préserver ces patrimoines.
- Envisager des scénarios de développement et de planification urbaine qui prennent en compte le patrimoine.
- Présenter des exemples de politiques patrimoniales communales et intercommunales à des échelles variées.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

FORMATEUR
1 architecte

TARIF GROUPE
1800€ TTC

**MAISON INDIVIDUELLE ET
ARCHITECTURE COLLECTIVE**

Analyser et comprendre les différentes composantes d'un projet de qualité.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Questionner la maison individuelle actuelle au vu des enjeux contemporains (environnemental, social, économique, etc.).
- Comparer et comprendre l'évolution architecturale d'un projet.
- Appréhender les composantes architecturales et techniques d'une maison dans un contexte durable.
- Se tenir un regard sur ce qui fait la qualité.
- Analyser et proposer des scénarios de planification urbaine qui prennent en compte le patrimoine.
- Présenter des exemples de politiques patrimoniales communales et intercommunales à des échelles variées.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

FORMATEURS
2 architectes

TARIF GROUPE
3000€ TTC

**RENOUVELEMENT URBAIN
ET REAMÉNAGEMENT DES BOURGS**

Rédiger et organiser différemment le développement urbain : une opportunité de planification et d'adaptation au cadre de vie d'un bourg ou d'une ville.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Identifier et guider dans la mise en place d'une démarche de renouvellement urbain.
- Comprendre les enjeux d'urbanisme sous-jacents à la mise en place d'un projet de renouvellement urbain.
- Appréhender les démarches et les outils à la disposition des collectivités.
- Comprendre les rôles des différents acteurs du renouvellement urbain.
- Mettre en place et conduire une stratégie de projet de renouvellement urbain.

DURÉE
1 journée
9h - 17h

FORMATEURS
1 architecte et 1 paysagiste

TARIF GROUPE
3000€ TTC

URBANISME PATRIMOINE

Comment investir un site disponible tout en intégrant une vision urbaine pour la ville de demain ?

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Sensibiliser et comprendre une dynamique qui a permis l'urbanisme en marchant.
- Se questionner sur la nature des sites patrimoniallement concernés.
- Appréhender les perspectives offertes par la mise en place d'un projet de renouvellement urbain.
- Identifier les enjeux mobilisables et les rôles de chacun.
- Synthétiser des principes pour impulser un projet sur le territoire.
- Réviser sur des scénarios de projets.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

FORMATEUR
1 architecte

TARIF GROUPE
1800€ TTC

**PETITS TERRAINS
GRANDS ESPACES**

Optimiser l'implantation de l'habitat individuel en intégrant les enjeux de planification urbaine à l'échelle du site et de la parcelle et celle d'un nouveau quartier.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES :

- Maîtriser les enjeux liés à l'évolution urbaine d'une commune et à la notion de densité.
- Comparer les différents usages existants et ceux d'un projet de renouvellement urbain.
- Identifier les enjeux de planification urbaine et de réglementation d'un territoire.
- Appréhender les composantes architecturales et techniques d'une maison dans un contexte durable.
- Synthétiser des principes pour impulser un projet sur le territoire.
- Réviser sur des scénarios de projets.

DURÉE
1/2 journée
9h - 12h30

FORMATEURS
1 architecte et 1 paysagiste

TARIF GROUPE
1800€ TTC